



AVANT-PROPOS INTRODUCTIF

Par la Commission Particulière du Débat Public sur la liaison électrique France Espagne

On trouvera ci-joint le dossier du débat sur le projet de nouvelle liaison électrique entre la France et l'Espagne. Il a été jugé suffisamment complet par la Commission Nationale du Débat Public pour ouvrir le débat. Il comprend notamment l'exposé du projet de ligne à très haute tension, présenté par Réseau de Transport d'Electricité (RTE), qui est à l'origine de ce débat.

En avant-propos, pour faciliter la compréhension et l'utilisation de ce dossier, la Commission Particulière du Débat Public présente ici l'objet du débat public, le rôle qu'y joue la commission, et la manière dont a été constitué le dossier destiné à ouvrir ce débat.

Le débat public

Un ouvrage important est envisagé par RTE, une ligne nouvelle à 400 kV entre la France et l'Espagne, plus précisément entre Baixas et Bescano, et des travaux de confortement sur la ligne existante entre La Gaudière et Baixas.

Avant toute décision de réalisation de cet ouvrage, comme la loi lui en donne la responsabilité, et sur saisine d'une association, la Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser un débat. Celui-ci a pour but :

- de permettre au maître d'ouvrage, notamment par le jeu des réponses aux questions du public, de fournir toutes les informations, explications et justifications sur son projet ;
- de permettre au public d'exprimer ses arguments, en opposition ou en faveur du projet, et d'inciter ainsi le maître d'ouvrage à un effort d'imagination pour faire évoluer ce projet.

Pour que ces échanges soient fructueux, le débat public constitue un cadre que chacun doit connaître pour s'en servir au mieux. Celui-ci sera présenté en détail par divers canaux : presse, internet, journal du débat... En voici l'essentiel :

- le débat va durer quatre mois, de mars à juillet 2003. Cette durée, fixée par la loi elle-même, est de nature à éviter l'enlisement des discussions. Mais il est suffisamment long aussi pour permettre d'enchaîner échanges d'arguments et réflexions. Le débat public ne se joue pas en une réunion. Il dure et oblige les uns et les autres à argumenter et à répondre aux arguments ;

- le débat est garanti par une commission indépendante qui veille à la qualité des informations, à leur exhaustivité, à l'accès de tous à ces informations et à l'expression de leurs arguments ;
- le débat est organisé pour mettre à disposition de tous plusieurs manières d'accéder aux informations et d'exprimer des arguments : site internet, cahiers d'acteurs, journal du débat, carte T, réunions publiques. C'est la commission qui a pleine autorité pour décider de cette organisation et des prestataires de services qui lui sont nécessaires pour cela. La loi fait obligation au maître d'ouvrage de prendre à sa charge les frais d'organisation ainsi décidés par la commission ;
- le débat va être conclu par un résultat contrôlable par le public : outre le compte-rendu et le bilan rédigés en toute indépendance par le Président de la Commission Particulière et par le Président de la Commission Nationale, et rendus publics, la loi fait obligation au maître d'ouvrage, dans les trois mois après publication du bilan, de dire publiquement ce qu'il retient des arguments échangés et les évolutions qu'il apporte à son projet pour en tenir compte ;
- le débat s'inscrit dans un processus de préparation de la décision qui a commencé avant lui et se conclura après lui. Dès que RTE a eu mis au point son projet, en décembre 2001, le Préfet des Pyrénées Orientales a ouvert une concertation avec les élus. Cette concertation va être interrompue le temps du débat. Elle reprendra en septembre. C'est notamment au sein de cette concertation que le maître d'ouvrage devra dire ce qu'il retient du débat. Ce n'est qu'à la suite qu'une décision sera prise par la Ministre.

La Commission Particulière du Débat Public

La CPDP a été nommée par la Commission Nationale. Elle est composée de manière à donner au public la garantie d'une écoute indépendante, attentive, distanciée.

Ses membres sont :

- M. Georges DEMOUCHEY, paysagiste, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, assumant de nombreuses participations dans les commissions des sites de la région ;
- M. Louis DOMENJO, ancien cadre supérieur de l'industrie dans les Pyrénées-Orientales et ayant fait une brillante carrière dans l'arbitrage, membre de plusieurs associations sportives ou professionnelles ;
- M. Paul LLAMAS, ancien cadre supérieur du ministère de l'Equipement, agréé comme commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, ayant assumé la présidence de la délégation spéciale de Narbonne ;
- M. Jacques PERCEBOIS, doyen de la Faculté de sciences économiques de Montpellier, spécialisé dans les études de l'économie des échanges d'énergie ;
- M. Gérard PORCELL, Vice Président du Tribunal Administratif de Paris, ancien Président du débat Boute-Verres ;
- M. Pierre TORRÈS, ingénieur agronome, ayant dirigé un centre viti-vinicole dans les Pyrénées-Orientales et expert en matière de terroirs auprès de l'Office International de la Vigne et du Vin.

La commission a plusieurs responsabilités précises qu'elle exerce sous le seul contrôle de la Commission Nationale, autorité administrative indépendante :

- organiser le débat comme il a été dit plus haut ;
- décider des thèmes qui doivent faire l'objet d'un approfondissement, avec recours éventuel à des experts particuliers ;
- vérifier que le dossier présenté est suffisamment complet pour permettre l'ouverture du débat ;
- décider d'éventuelles contre expertises s'il en est demandé au cours du débat ;
- rédiger les comptes-rendus du débat et les rendre publiques.

Le dossier du débat

Le dossier soumis par la Commission Particulière au débat public sur la liaison électrique France Espagne se compose de trois pièces :

- La synthèse du rapport du maître d'ouvrage, Réseau de Transport d'Électricité ; elle présente le projet en débat au stade d'avancement qui est le sien : définition des fuseaux à retenir pour le passage de la ligne.
- La synthèse des études confiées par le Préfet des Pyrénées-Orientales à un bureau d'études indépendant ; elle présente des alternatives aux propositions du maître d'ouvrage et examine l'opportunité d'une telle liaison et de sa localisation du point de vue électrique.
- L'échange de lettres entre le Président de la Commission Particulière et la Ministre Déléguée à l'industrie, est destiné à préciser le contexte décisionnel dans lequel se place le débat.

Les rapports *in extenso* seront disponibles dans les mairies des communes de l'aire d'étude, auprès des autres acteurs, au siège de la CPDP, sur internet, par envoi de CD ROM sur demande à la CPDP.

Chaque auteur garde l'entière responsabilité de ses écrits.

Ces trois pièces ont été élaborées successivement dans l'ordre qui vient d'être indiqué. Le projet du maître d'ouvrage constitue l'événement qui a déclenché la saisine de la Commission Nationale, et qui est donc la cause du présent débat public.

Les études confiées par le Préfet à un cabinet indépendant répondent aux demandes exprimées par les élus au sein de la concertation évoquée ci-dessus. Il s'agit de deux études : l'étude principale effectuée en 2002 envisage et compare toutes les possibilités technologiques de réalisation. L'étude complémentaire réalisée début 2003 examine, du point de vue du fonctionnement des réseaux électriques, s'il ne serait pas préférable de renforcer les autres lignes traversant déjà les Pyrénées plutôt que de construire une nouvelle liaison passant par les Pyrénées-Orientales.

Pour des raisons matérielles, ces deux études font l'objet de deux fascicules séparés dans le dossier, mais en toute logique le second fascicule doit se lire au paragraphe 1.3 du premier, comme indiqué dans celui-ci.

L'échange de lettres, outre l'objet de permettre d'étendre l'examen de l'opportunité électrique à l'ensemble des Pyrénées par l'étude complémentaire mentionnée ci-dessus, répond à une autre demande des élus et des associations : connaître les engagements internationaux de la France en la matière et l'historique de cette interconnexion.

Ces différents documents sont placés dans le dossier dans leur ordre chronologique. Ils contiennent des éléments qui, d'une pièce à l'autre, se questionnent et se répondent. Pour faciliter au lecteur cette mise en regard, il a été demandé aux auteurs de découper leur synthèse en trois parties, traitant respectivement des trois questions suivantes :

- pourquoi faut-il augmenter la capacité d'interconnexion entre la France et l'Espagne et pourquoi passer à l'Est des Pyrénées ?

- quelle technique faut-il choisir pour le faire ?

- comment inscrire la ou les techniques choisies dans l'environnement et la géographie et comment évaluer les résultats obtenus ?

Ces questions sont celles qui vont courir tout au long du débat, car ce sont celles que le public se pose. Mais pour avancer, il faut entrer au fond des choses, préciser les arguments, y répondre. Pour cela, les quatre mois du débat vont être répartis en trois séquences :

- une séquence d'auditions des acteurs et du public, dans des communes de l'aire d'étude de RTE, sur une durée d'un mois environ, destinée à recueillir les arguments qui motivent l'opinion constatée aujourd'hui sur le projet ;

- une séquence de conférences publiques pour approfondir les thèmes révélés par les auditions, mais dont la CPDP a déjà identifié certains d'entre eux : l'effet des champs électriques et magnétiques, l'impact sur les terroirs, le tourisme, les milieux naturels... Cette séquence s'étalera sur deux mois à deux mois et demi ;

- une séquence de synthèse durant les dernières semaines du débat destinée à dégager les points qui pourront servir de base à la reprise de la concertation.

Mes collègues de la CPDP et moi-même souhaitons vivement que le public se saisisse du cadre ainsi établi pour faire progresser les choses. La commission veillera à le faire évoluer si le besoin s'en fait sentir.

Le Président de la Commission Particulière du Débat Public
M. Georges MERCADAL